

MISE À JOUR

Le 18 janvier 2013, à la Cour du Banc de la Reine à Calgary, la juge B. L. Veldhuis entendra la demande du défendeur.

Lisez la requête au complet [déposée à la cour](#) de Drumheller le 21 avril 2011.

À l'été de 2011, Encana suggère que le procès soit déplacé à la cour de Calgary. Klippensteins réplique en expliquant à tous les défendeurs pourquoi il serait mieux de continuer au centre juridique de Drumheller, car c'est ici où il les dommages ont eu lieu.

Le 26 avril 2012, la première séance a eu lieu à la cour de Drumheller. Plutôt que d'entendre les arguments des défendeurs pour annuler le dossier, la juge Veldhuis demande une requête moins longue.

Lisez la [nouvelle requête déposée à la cour](#) de Drumheller le 25 juin 2012.

Le 1 octobre 2012, pendant un appel de gestion du dossier, Encana, la ERCB et Environnement Alberta (HMQ) demandent que le dossier soit déménagé à Calgary à la convenance des avocats des défendeurs malgré le fait que Drumheller est clairement la cour avec les connections les plus proches du procès.



Les bureaux d'Encana à Drumheller

Par la suite, la demande de déplacer cette séance à la cour de Calgary est accordée par Mme la Juge Veldhuis et le juge en chef de l'Alberta. La plaignante demande respectueusement que toutes demandes majeures soient entendues à la cour de Drumheller puisque c'est le district judiciaire où se sont produits les dommages.

Lisez le [sommaire du contentieux de l'ERCB](#) pour faire annuler le procès contre eux, déposé à la cour de Drumheller le 5 décembre 2012

Lisez le [sommaire du contentieux d'Alberta Environment \(HMQ\) sur l'application spéciale](#) pour faire annuler les paragraphes qui réfèrent aux autres puits d'eau potable contaminés dans la communauté de Rosebud, présenté à la cour de Drumheller le 5 décembre 2012.

Lisez le [sommaire de la plaignante en réplique à la ERCB](#), présenté à la cour de Drumheller le 21 décembre 2012.

Read the [Plaintiff's Brief in Response to Alberta Environment \(HMQ\)](#), filed in Drumheller Court on December 21, 2012.

Lisez le [sommaire de la plaignante en réplique à Alberta Environment \(HMQ\)](#) présenté à la cour de Drumheller le 21 décembre 2012.

Lisez le [sommaire de réplique de la ERCB](#) et le [sommaire de réplique d'Alberta Environment \(HMQ\)](#) présenté à la cour de Drumheller le 3 janvier 2013.



Le 15 décembre 2012, Encana fracture au-dessus de la base de protection pour l'eau souterraine à Rosebud, en Alberta